

**Décret n° 2000 - 231 du 21 septembre 2000
portant nomination des secrétaires généraux
des régions.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu la loi n° 009-90 du 6 septembre 1990 telle que modifiée par la loi n° 9-95 du 25 mars 1995 fixant l'organisation administrative territoriale de la République Populaire du Congo ;

Vu la loi n° 16-95 du 14 septembre 1995 portant organisation et fonctionnement des régions et communes de plein exercice ;

Vu le décret n° 99- 39 du 11 mars 1999 fixant le traitement de fonctions des préfets, des sous-préfets et des secrétaires généraux des régions et des districts ;

Vu le décret n° 99-286 du 31 décembre 1999 portant dérogation aux dispositions relatives aux abattements sur les salaires et les indemnités alloués aux autorités locales ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier.- Sont nommés secrétaires généraux des régions :

- Région du Kouilou : **Monsieur (André) OVU**
- Région du Niari : **Madame (Clémentine) MALANDA**
- Région de la Bouenza : **Monsieur (Louis) OMBOUANKOUI**
- Région de la Lékoumou : **Monsieur (Auguste) NGONGOLO**
- Région du Pool : **Monsieur (Florent) BALANDAMIO**

- Région des Plateaux : Monsieur ~~Jules~~ NGUEBO
- Région de la Cuvette : Monsieur **ABOURI-DAM**
- Région de la Cuvette-Ouest : Monsieur ~~(Denis)~~ **ATSANGO**
- Région de la Sangha : Monsieur ~~(Pierre)~~ **SAMA**
- Région de la Likouala : Monsieur ~~(Jean Jacques)~~ **ATIPOT**

Article 2 : Les intéressés percevront les traitements et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3: Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 21 septembre 2000



Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité et
de l'administration du territoire,



Pierre OBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,



Mathias DZON